



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2023

Délibération n° 08

Date de convocation
03.05.2023

Date d'affichage
03.05.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 22

votants : 34

Objet : Présentation du rapport d'activités 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme M. LAFFORGUE par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUI par M. J. SAMINGO – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. C. LUTTMANN – Mme L. MASSE par M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_8-DE



Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

Mme Christiane LAFONT, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est présenté au conseil municipal, le rapport d'activités 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux communes de plus de 5.000 habitants, de créer une Commission Communale pour l'accessibilité chargée d'établir un rapport annuel, présenté au Conseil Municipal et transmis : au

représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le rapport joint en annexe présente les activités de cette Commission Communale pour l'année 2022.

Ce dernier dresse le bilan des réalisations 2022 sur le plan des aménagements de cheminements, des réalisations spécifiques ou des modifications structurelles des accès. Il retrace les avancées au regard de l'agenda de mise en conformité de nos équipements, et propose quelques projets d'aménagements complémentaires, ainsi que le calendrier de réalisation acté en 2016 (Ad'Ap).

Au vu de ces éléments, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-3,

VU l'arrêté 2020/373-A portant constitution de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

VU le rapport d'activités 2022 de cette commission.

VU l'avis de la Commission d'Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT que la Commission Communale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

DIT que ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Combs-la-Ville, le 09 mai 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Murielle GOTIN

Pour : 34
Contre :
Abstention :

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_8-DE